

REPUBLIQUE FRANCAISE

dossier n° PD07155824E0002

Commune de VARENNES-SAINT-SAUVEUR

date de dépôt : 29/02/2024

demandeur : Monsieur BERTHAUD Robert

pour : Démolition d'un bâtiment annexe

adresse terrain : 3300 Route de la Reine,  
à Varennes-Saint-Sauveur (71480)

**ARRÊTÉ**  
**accordant un permis de démolir**  
**au nom de la commune de VARENNES-SAINT-SAUVEUR**

**Le maire de VARENNES-SAINT-SAUVEUR,**

Vu la demande de permis de démolir présentée le 29/02/2024 par Monsieur BERTHAUD Robert demeurant 3300 Route de la Reine à Varennes-Saint-Sauveur (71480) ;

Vu l'objet de la demande :

- pour la démolition d'un bâtiment annexe ;
- sur un terrain situé 3300 Route de la Reine, à Varennes-Saint-Sauveur (71480) ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu la Carte communale approuvée le 23/06/10 ;

Considérant que le projet se situe en zone constructible de la Carte Communale ;

Considérant qu'en application de l'article R452-1 du code de l'urbanisme, le permis de démolir devient exécutoire : a) En cas de permis explicite, quinze jours après sa notification au demandeur et, s'il y a lieu, sa transmission au préfet (...);

**ARRÊTE**

**Article 1**

Le permis de démolir est **ACCORDÉ** sous réserve de respecter les prescriptions mentionnées à l'article suivant.

**Article 2**

En application de l'article R 452-1 du code de l'urbanisme, vous ne pouvez pas entreprendre les travaux de démolition avant la fin d'un délai de 15 jours à compter de la plus tardive des deux dates suivantes :

- soit la date à laquelle vous avez reçu notification du présent arrêté ;
- soit la date de transmission de cet arrêté au Préfet.

A VARENNES-SAINT-SAUVEUR, le 18 mars 2024

Le maire,



Jean-Michel LONGIN

Date d'affichage en

mairie de l'avis de dépôt :

29/02/2024